

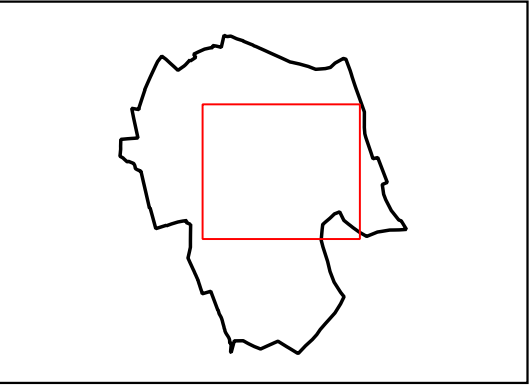
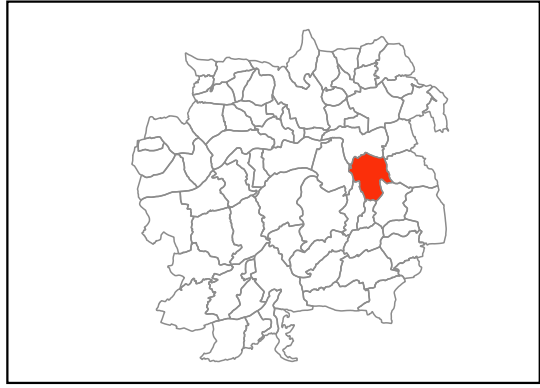


Commune de Seloncourt

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage

Planche 2 - Centre-est de la commune



28/01/2014	Approbation du PLU
04/10/2016	Modification n°1
12/06/2018	Modification n°2
16/12/2020	Modification n°3
12/04/2022	Modification n°4
09/04/2024	Révision Allégée n°1

Vu pour être annexé
à la délibération du 09/04/2024
Le Maire,


Visa sous-préfecture
SOUS-PREFECTURE
16 AVR 2024
MONTBELIARD

1 /2000



Fond cadastral mis à jour en 2023
Origine Cadastre - Droits de l'Etat réservés
Origine PMA - Droits réservés
Edition 14/03/2024

LEGENDE

--- Limite de zones

Zones urbaines

- UA** Zone urbaine de bâti dense
- UB** Zone urbaine périphérique du centre ancien à densité modérée et avec une diversité fonctionnelle. Elle comprend le secteur UBn (où un indice de pollution est à prendre en compte)
- UC** Zone urbaine de faible densité, principalement affectée à l'habitation
- UE** Zone urbaine dédiée aux équipements collectifs
- UY** Zone urbaine affectée aux activités économiques

Zones à urbaniser

- 1AU** Zone à urbaniser à vocation d'habitat correspondant aux OAP. Elle comprend les secteurs 1AUb et 1AUc qui renvoient aux dispositions réglementaires des zones UB et UC.

Zones agricoles et naturelles

- A** Zone agricole
- AP** Sous secteur agricole présentant un intérêt paysager fort
- N** Zone naturelle et forestière. Elle comprend les secteurs :
NH (hameaux à développement limité)
NP (terrains de sport)

Informations complémentaires

-  Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (art. L151-6 à 7 du code de l'urbanisme)
-  Espace boisé classé (art. L113-1 à 7 du code de l'urbanisme)
-  Arbre à protéger (art. L151-23 du code de l'urbanisme)
-  Bâtiment agricole
-  Périmètre de réciprocité : Exploitation agricole (art. L111-3 du code rural et de la pêche maritime)

Risques environnementaux (art. R151-34 1° du code de l'urbanisme)

-  Marnes en pentes - Aléa faible
-  Marnes en pentes - Aléa moyen
-  Marnes en pentes - Aléa fort et très fort
-  Eboulements
-  Autres
-  Indices karstiques
-  Palaise
-  Plan de Prévention du Risque Inondation de la rivière Le Gland (PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 5 octobre 2018)

Autres informations

-  Cours d'eau
-  Emplacements réservés (art. L151-41 1° à 6° du code de l'urbanisme)

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme		
N° BR	Nature de l'opération	Bénéficiaire de la réservation
1	Création d'une voie piétonne sous la rue des Vigonnes : 6 mètres	Ville de Seloncourt
2	Création d'une voie piétonne desservant le secteur de l'OAP "centre-ville-termini de sport" et aménagement paysager : 6 mètres	Ville de Seloncourt
3	Élargissement de la rue de Bannoz (en partie) : plateforme de 10 mètres	Ville de Seloncourt
4	Création d'une voie de descente de la zone 1AUb (rue du Général Leclerc) : plateforme de 8 mètres	Ville de Seloncourt
5	Création d'une amorce de voie desservant la zone 1AUb (rue du Général Leclerc) : plateforme de 8 mètres	Ville de Seloncourt
6	Création d'une voie de descente de la zone 1AUb dans le prolongement de la rue Gros Bois : plateforme de 8 mètres	Ville de Seloncourt
7	Création d'une voie piétonne d'accès de la zone 1AUc depuis la rue Noire : 4 mètres	Ville de Seloncourt
8	Élargissement de la rue de Vandercourt : plateforme de 10 mètres	Ville de Seloncourt
9	Création d'une voie piétonne depuis la rue de Daulé : 3 mètres	Ville de Seloncourt

